

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LÈS-SIERCK

SEANCE DU 6 mars 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	11

L'an deux mille vingt le 6 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile
MARQUET Bénédicte
BRUN Laure
GUINDT Philippe

IMMER Alain
KLEIN Grégory
VALANCE Bénédicte
ROCH Laurent

SIVÉC Jean
LEROY Sandrine
VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS :

Objet : 2020 - 460 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif.

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -7 483.62 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 211 659.75 €

Soldes d'exécution :

- Déficit – 001 de la section de d'investissement : -111 361.20 €
- Excédent – 002 de la section de fonctionnement : 52 805.07 €

Restes à réaliser :

- En dépense 0.00 € - En recette 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 118 844.82 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat au compte :

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) pour 145 620.00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 118 844.82 €

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07/03/2020

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 07/03/2020

Le Maire :

Emile REICHER

